

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE RÉNOOUEST

Article 1 - Objets et champs d'application

Toute commande de travaux implique l'acceptation pleine et entière par le client des présentes conditions générales d'exécution et de règlement. Le devis et ses éventuels avenants constituent les conditions particulières des travaux à réaliser. Le contrat est soumis au droit français.

Article 2 - Durée de validité de l'offre

L'offre de l'entreprise a une validité de 3 mois à compter de sa date de remise au client. Si avant l'acceptation de l'offre, le client y apporte des modifications, l'entreprise se réserve le droit de les refuser ou de proposer une nouvelle offre.

Article 3 - Autorisation et accès

Le marché est conclu sous la condition suspensive d'obtenir, dans un délai de 1 mois, des autorisations administratives et/ou de voisinage nécessaires à l'exécution du marché. Le client se charge de l'obtention des autorisations liées au marché. Le client s'engage aussi à garantir à l'entreprise des conditions satisfaisantes d'accès au chantier et aux ouvrages.

Article 4 - Conditions d'exécution des travaux

L'entreprise se réserve le droit de refuser l'utilisation des matériaux ou produits fournis par le client. Lorsque le support révèle des sujétions imprévues, non décelables par l'entreprise, sauf au moment des travaux, un avenant devra être conclu entre les parties pour fixer les travaux supplémentaires et leur coût.

Article 5 - Délai d'exécution des travaux

Les travaux seront réalisés dans le délai précisé au devis. A défaut, les travaux seront exécutés dans un délai maximum de 6 mois après la signature du contrat. Le délai d'exécution est prolongé, le cas échéant, à raison des avenants au marché ou en cas de force majeure, d'intempéries ou de grève générale de la profession (à l'exception des jours de grève propres à l'entreprise). En cas de non-respect des délais d'exécution, le client sera redevable de la somme forfaitaire de 500 euros à l'entreprise RÉNOOUEST.

Article 6 - Modifications du marché et avenants

Toutes les modifications apportées au marché feront l'objet d'avenants chiffrés conclus entre l'entreprise et le client.

Article 7 - Prix et règlements

Le prix du marché est fixé par le devis et modifié, le cas échéant, par avenant. Dans le cas de modification des charges imposées par voie législative ou réglementaire, le prix sera ajusté des dépenses ou économies en résultant. Les parties conviennent qu'en cas de requalification fiscale sur le taux de TVA applicable aux travaux, le client s'engage à assumer la totalité de la régularisation (principale, pénalités et intérêts) et à rembourser l'entreprise rectifiée fiscalement des sommes versées par elle à ce titre.

Article 8 - Recours à un prêt

Lorsque le client recourt à un prêt pour financer tout ou partie des travaux, il doit en informer l'entreprise et le marché est alors conclu sous les conditions prévues par le code de la consommation. Une information spécifique est complétée et annexée au contrat.

Article 9 - Conditions de règlement

Le règlement des factures se fait à réception de celles-ci. Sauf convention différente figurant au présent document, le règlement des travaux sera effectué de la façon suivante : un acompte de 30 % sera versé à la commande et le solde sera réglé après l'exécution des travaux, à la présentation de la facture.

Article 10 - Assurance de responsabilité professionnelle

L'entreprise a réglé une assurance de responsabilité professionnelle auprès de la GAN, n° 237457790024

Article 11 - Garanties

Toute réclamation devra faire l'objet d'une lettre explicite à l'entreprise qui déléguera un technicien sur place. La garantie couvre tous les vices de fabrication ou pose, étant entendu que la responsabilité ne pourra être recherchée en cas de mauvais entretien, de négligence ou de transformation du fait de l'acheteur. La garantie se limite à la réparation des travaux effectués par l'entreprise, sans que l'acheteur ne puisse prétendre à une indemnité ou à un remplacement et/ou à la pose d'un matériel neuf en échange, sauf vice de fabrication.

Article 12 - Réception des travaux

La réception des travaux, par laquelle le client déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserve, se fait en présence de l'entrepreneur ou du salarié responsable du chantier et du client. Elle donne lieu à un procès-verbal signé des deux parties, à raison d'un exemplaire pour l'entreprise et d'un exemplaire pour le client.

Article 13 - Résiliation du contrat

En cas d'inexécution de ses obligations par l'une des parties, le contrat pourra être résilié par le créancier de l'obligation inexécutée, 15 jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

Article 14 - Ajournement/Annulation

En cas d'ajournement par le client d'un chantier planifié par l'entreprise à une date convenue entre les parties, et ce, moins de 30 jours avant la date d'exécution dudit chantier, le client sera redevable de la somme forfaitaire de 500 euros à l'entreprise RÉNOOUEST. En cas d'annulation par le client d'un chantier programmé, or délai légal de rétractation, le client sera redevable de 30 % du montant total du devis signé.

Article 15 - Délai de paiement

Les factures de l'entreprise sont payables comptant, sans retenue de garantie et sans escompte. Tout retard de paiement entraînera l'application d'intérêts de retard au taux légal majoré de 7 points, calculés à compter de la première mise en demeure de payer. Si le client est un professionnel, tout retard de paiement entraînera de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée sur justificatif, lorsque les frais de recouvrement exposés seront supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Article 16 - Délai de rétractation (en cas de contrat conclu hors établissement)

Le client bénéficie, dans les cas prévus par la loi, d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de signature du présent devis. Dans les cas précités, pour faciliter l'exercice de ce droit, un formulaire de rétractation est joint au présent devis (ci-dessous).

Article 17 - Médiation de la consommation

En cas de litige non résolu par une solution amiable et ayant fait l'objet d'une réclamation écrite adressée par le client consommateur à l'entreprise, vous pouvez soumettre le différend au médiateur de la consommation dont les coordonnées sont les suivantes : L.A. MEDIATION - Médiateur certifié - 1 allée des Camélias (44500) LA BAULE - mediateurcapebpd@mediateurconsommation.fr - capebpd@mediateurconsommation.fr

Signature Client 1 - Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature Client 2 - Précédée de la mention « Lu et approuvé »

INFORMATION CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE RÉTRACTATION

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de 14 jours. Ce délai de rétractation expire 14 jours après le jour de la conclusion du contrat. Pour exercer ce droit, vous devez nous notifier votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (LRA) à : RÉNOOUEST - 28 route de Paris (44470) CARQUEFOU - 02 51 13 11 59 - contact@renoouest.fr. Pour cela, vous pouvez utiliser le formulaire ci-dessous. En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard 14 jours à compter de l'instant où nous avons été informés de votre demande de rétractation du présent contrat. Nous procéderons alors au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous avez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un autre moyen. Ce paiement n'occasionnera donc pas de frais pour vous. Si vous avez demandé à commencer la prestation de service pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informés de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION (A compléter et renvoyer UNIQUEMENT si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

A l'attention de l'entreprise RÉNOOUEST - 28 route de Paris (44470) CARQUEFOU - 02 51 13 11 59 - contact@renoouest.fr

Je vous notifie, par la présente, ma rétractation du contrat portant sur la prestation de service ci-dessous :

Commandé le :
Nom du client :
Adresse du client :

Date et Signature (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)